



Communiqué

Communiqué de presse

mercredi 26 novembre 2014

Conférence environnementale : nos revendications

A l'occasion de la conférence environnementale, France Nature Environnement portera ses propositions en ce qui concerne le climat et la thématique « santé-environnement ».

Les trois priorités de FNE pour la table « santé-environnement »...

Pour diminuer la quantité de particules dans l'air, FNE demande que les ménages bénéficient d'une aide au remplacement d'un vieil appareil de chauffage au bois par un nouvel équipement labellisé *Flamme verte*[®], en fonction de critères géographiques et de revenus.

Compte tenu des avis de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), FNE demande le retrait immédiat de certains nanomatériaux présents dans les produits alimentaires et leurs emballages et tout particulièrement le nano-dioxyde de titane dans les produits destinés aux enfants.

José Cambou, pilote du réseau Santé-environnement déclare : « *Pour avoir une évaluation de l'exposition globale de la population aux pesticides*^[1], la conférence environnementale devra aborder la question du financement du volet « air » de cette évaluation, non prévu dans le PNSE 3^[2]. »

...et les trois pour la table « climat »

Rénover, à hauteur de 50%, le parc immobilier public pour que celui-ci consomme moins de 80Kwh /m²/ an (équivalent BBC rénovation) d'ici à 2030

FNE demande que les chaînes publiques d'information valorisent et fassent la promotion des initiatives de la société civile en développant des programmes de sensibilisation.

Enfin, il devient urgent d'intégrer la pollution dans la fiscalité en fixant une trajectoire d'augmentation progressive de la contribution climat énergie dans le temps pour atteindre 60 euros/tCO₂ en 2020.

Denez L'Hostis, président de FNE : « *L'Etat est le premier propriétaire immobilier de France (gestion propre et déléguée). A titre d'exemple, le seul parc immobilier des universités françaises représente 18 millions de mètres carrés. Améliorer la performance énergétique de ce parc constitue un gisement considérable*

d'économies d'énergie et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Il est de la responsabilité de l'Etat de montrer l'exemple en la matière et d'aller au-delà des objectifs fixés pour le parc immobilier privé. »